http://sbssa.spip.ac-rouen.fr/?Arrete-du-25-juin-2018-portant-creation-de-la-specialite-Esthetique-Cosmetique

Arrêté du 25 juin 2018 portant création de la spécialité « Esthétique Cosmétique Parfumerie » de certificat d'aptitude professionnelle et ses modalités de délivrance

Date de mise en ligne : vendredi 27 juillet 2018

- Filière Soins Personnels - Esthétique - CAP Esthétique - Références nationales -

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées - Tous droits réservés

Conformément à l'article 7 de l'arrêté, la première session aura lieu en 2020. Les élèves qui entrent en formation en bac pro 3 ans sont concernés des la rentrée 2018.

Copyright © sciences biologiques et sciences sociales appliquées